

Le Vingt huit Octobre an mil cent soixante-deux, à huit heures, de soir

ACTE DE MARIAGE de Joseph, Barthe Sauffret

Agé de vingt-six ans, né à Alcousies département de Basses alpes le premier du mois de Mars mil cent vingt-six profession de Cultivateur domicilié à La Garde département du Var fils majeur de Barthe Sauffret profession de Cultivateur domicilié à Alcousies département de Basses alpes et de Marie Brigitte Couve an deux d'un bon mariage domiciliée à Alcousies son mari, se présente et consentant d'une part

Et de Marius Josephine Augias

Agée de vingt-six ans, née à La Crau département de Var le vingt quatre du mois de Novembre mil huit cent treize profession d'aide domiciliée à La Garde département du Var fille majeure de Jean Joseph Pierre Augias profession de Cultivateur domicilié à La Garde département du Var et de Josephine Rabegonde & able veuve Julienne domiciliée à La Garde avec son mari, se présente et consentant d'autre part.

Les actes préliminaires sont : 1° Les publications du mariage faites par nous sans opposition les dimanches 24 noël et vingt six octobre devant plusieurs affichées pendant les deux semaines précédentes, et 24 tribunal de publ de naissance du futur époux ; 2° Un extrait de acte de deces de la mère du futur époux ; 3° Un extrait de acte de naissance de la futur épouse ;

et tout en forme : de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi officier public, ainsi que du chapitre VI du titre V, livre premier du Code Napoléon sur le mariage, concernant les droits et devoirs respectifs des époux.

Et de même suite, sur notre interpellation, conformément à l'article 75 du Code Napoléon, modifié par la loi du 18 juillet 1850, les futurs époux et les parents qui ont été convoqués ont déclaré qu'il n'y a pas de contrat de mariage, à la date du du mois de mil huit-cent soixante, par devant M^e notaire à

département d

Les contractants ont déclaré prendre en mariage, l'un Marius Josephine Augias et l'autre Joseph Barthe Sauffret

Le tout en présence de Marius Genouvier domicilié à La Garde département du Var âgé de soixante deux ans profession de propriétaire non parent ni allié des époux

De Charles Augier domicilié à La Garde département du Var âgé de quatre vingt deux ans profession de Marchand époux non parent ni allié des époux

De Joseph Franc domicilié à La Garde département du Var âgé de vingt quatre vingt deux ans profession de propriétaire non parent ni allié des époux

Et de Joseph Delacy domicilié à La Garde département du Var âgé de soixante deux ans profession d'ancien marié non parent ni allié des époux

Après quoi, M^{rs} Marius Olive Maire de la commune de La Garde faisant fonctions d'officier de l'état civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies en mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite publiquement dans la principale salle de la maison commune et qui a été signé avec moi, par les quatre futurs et le futur, la future ayant déclaré ne savoir signer, de la façon requise.

Marius Genouvier
Charles Augier
Joseph Franc
Marius Olive